

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Combipress LM Polymer

Date de révision: 15.03.2024

Code du produit: D254_rosa

Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Combipress LM Polymer

Autres désignations commerciales

- Combipress LM Polymer ...

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Préparations et composés à base de polymères : transparent / rose

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Merz Dental GmbH	
Rue:	Kieferweg 1	
Lieu:	D-24321 Luetjenburg (GERMANY)	
Téléphone:	+49-(0)4381-403-0	Téléfax: +49-(0)4381-403-100
e-mail:	info@merz-dental.de	
Interlocuteur:	Dipl. Chem Dr. Thomas Panther	Téléphone: +49-(0)4381-403-448
e-mail:	Thomas.Panther@merz-dental.de	
Internet:	www.merz-dental.de	
Service responsable:	Qualitaetssicherung (Quality Assurance)	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49-(0)551-19240 (Giftinformationszentrum-Nord)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH208	Contient peroxyde de dibenzoyl; peroxyde de benzoyl. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

le polyméthacrylate de méthyle

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Combipress LM Polymer

Date de révision: 15.03.2024

Code du produit: D254_rosa

Page 2 de 10

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle			< 1 %
	202-327-6	617-008-00-0		
	Org. Perox. B, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H241 H319 H317			
80-62-6	méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle			< 0,1 %
	201-297-1	607-035-00-6		
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H225 H315 H317 H335			
103-11-7	acrylate de 2-éthylhexyle			< 0,03 %
	203-080-7	607-107-00-7		
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H315 H317 H335			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
94-36-0	202-327-6	peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle	< 1 % %
		par inhalation: CL50 = > 24300 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg	
80-62-6	201-297-1	méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle	< 0,1 % %
		par inhalation: CL50 = 29,8 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
103-11-7	203-080-7	acrylate de 2-éthylhexyle	< 0,03 % %
		dermique: DL50 = 7522 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4435 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Changer les vêtements imprégnés.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Traitement médical nécessaire. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Combipress LM Polymer

Date de révision: 15.03.2024

Code du produit: D254_rosa

Page 3 de 10

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO₂), Jet d'eau pulvérisée, Mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Ce matériau est combustible, mais pas facilement inflammable. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Ne pas respirer les poussières. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Utiliser un équipement de protection individuel Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour le nettoyage**

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

Conseils pour le stockage en commun

À observer: Classe de stockage

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Combipress LM Polymer

Date de révision: 15.03.2024

Code du produit: D254_rosa

Page 4 de 10

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m³	F/m³	Catégorie	Origine
80-62-6	Méthacrylate de méthyle	50	208		8 h	
		100	416		15 min	
94-36-0	Peroxyde de dibenzoyl	-	5		8 h	
13463-67-7	Titane (dioxyde de)	-	10		8 h	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Noms des agents			
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur	
94-36-0	peroxyde de dibenzoyl; peroxyde de benzoyl			
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2,9 mg/m³	
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	6,6 mg/kg p.c./jour	
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	1,65 mg/kg p.c./jour	
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	11,75 mg/m³	
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	3,3 mg/kg p.c./jour	

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Noms des agents	
Milieu environnemental	Valeur	
94-36-0	peroxyde de dibenzoyl; peroxyde de benzoyl	
Eau douce	0,000602 mg/l	
Eau de mer	0,000602 mg/l	
Sédiment d'eau douce	0,338 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	0,35 mg/l	
Sol	0,0758 mg/kg	

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Système d'aspiration nécessaire conforme 2001/59/CE (annexe 7A).. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Combipress LM Polymer

Date de révision: 15.03.2024

Code du produit: D254_rosa

Page 5 de 10

conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite. Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres. Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires. La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants! Demi-masque ou quart de masque: concentration maximale pour substances avec des valeurs limites: filtre P1 jusqu'à max. 4 fois la VLE; filtre P2 jusqu'à 10 fois la VLE; filtre P3 jusqu'à max. 30 fois la VLE.

Quart de masque (NF EN 140) / Demi-masque

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Poudre	
Couleur:	rose	
Inflammabilité:		non applicable
Point d'éclair:		> 250 °C

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif. Risque d'un coup de poussière.

Température d'inflammation spontanée

gaz: non applicable

Propriétés comburantes

Ce matériau est combustible, mais pas facilement inflammable.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.2. Stabilité chimique**

Température de décomposition > 250

10.4. Conditions à éviter

La décomposition s'opère à partir de températures de: 250 °C

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

Produits de décomposition dangereux: RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Combipress LM Polymer

Date de révision: 15.03.2024

Code du produit: D254_rosa

Page 6 de 10

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Souris	Nier, Korea 2001	OCDE 401
	inhalation poussières/brouillard	CL50 > 24300 mg/l	Rat		
80-62-6	méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	OCDE 401	
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 29,8 mg/l	Rat		
103-11-7	acrylate de 2-éthylhexyle				
	orale	DL50 4435 mg/kg	Rat	IUCLID	
	cutanée	DL50 7522 mg/kg	Lapin	IUCLID	

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Effets sensibilisants

Contient peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle. Peut produire une réaction allergique.

Analogue au matériel apparenté, ne sensibilise pas la peau. Contient : peroxyde de dibenzoyle, méthacrylate de méthyle. Il n'y a pas de risque tant que les substances sont immobilisées dans la matrice polymère. Ce n'est qu'en détruisant la matrice polymère, par exemple à l'aide de solvants appropriés, que les composants sensibilisants peuvent être à nouveau mobilisés. Chez les personnes déjà sensibilisées, les composants remobilisés peuvent provoquer des réactions allergiques.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

aucune

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

aucune

11.2. Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]. Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR, catégorie 1 ou 2 conformément à la Directive 67/548/CEE. Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP. Absence de données toxicologiques. Ne pas affecter les personnes souffrant de problèmes de sensibilisation cutanée, d'asthme, d'allergies, d'affections respiratoires chroniques ou répétitives à un poste de travail où le mélange est utilisée. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Combipress LM Polymer

Date de révision: 15.03.2024

Code du produit: D254_rosa

Page 7 de 10

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 0,24 mg/l	96 h	Oryzias latipes (Ricefish)	Nier, Korea 2002c	OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,44 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum	Nier, Korea 2002f	OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,07 mg/l	48 h	Daphnia pulex (puce d'eau)	Nier, Korea 2002g	OCDE 202
	Toxicité pour les algues	NOEC 0,02 mg/l	3 d	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH Dossier	EU Method C.3
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,001 mg/l	21 d	Daphnia pulex (puce d'eau)	REACH Dossier	OCDE 211
	Toxicité bactérielle aiguë	0,30 g O2/g (CE50 0,35 mg/l)	0,5 h	activated sludge	REACH Dossier	OCDE 209
80-62-6	méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 79 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	OCDE 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 110 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum	OCDE 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 69 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OCDE 202	
103-11-7	acrylate de 2-éthylhexyle					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 44 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	IUCLID	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 17 mg/l	48 h	Daphnia magna	IUCLID	

12.2. Persistance et dégradabilité

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle			
	OCDE 301D/ EEC 92/69/V, C.4-E	71 %	28	REACH Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
80-62-6	méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle			
	OCDE 301C/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-F	94 %	14	SDB Evonik
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle	3,2
80-62-6	méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle	1,38
103-11-7	acrylate de 2-éthylhexyle	4,64 (25°C)

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Combipress LM Polymer

Date de révision: 15.03.2024

Code du produit: D254_rosa

Page 8 de 10

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle	47,4	n/n	EpiSuite QSAR tool

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Peut être incinéré avec les ordures ménagères dans le cadre des règlements et après avoir pris contact avec la déchetterie et l'administration compétente.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Combipress LM Polymer

Date de révision: 15.03.2024

Code du produit: D254_rosa

Page 9 de 10

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

Indications relatives à la directive
2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

aucune

Législation nationale

Classe risque aquatique (D):

3 - présente un très grave danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation:

Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,13,14,15,16.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Combipress LM Polymer

Date de révision: 15.03.2024

Code du produit: D254_rosa

Page 10 de 10

DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
SVHC: Substance of Very High Concern
Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Les principales références bibliographiques et sources de données

OECD - SIDS
ECHA - REACH Dossier
GESTIS

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H241	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
EUH208	Contient peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)